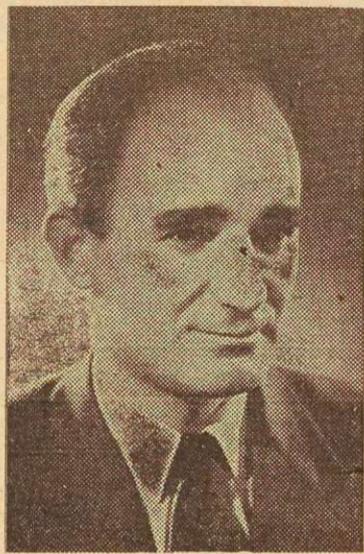


## Notre directeur passe dans les ligues majeures

Le confrère Gérard Pelletier, jusqu'ici directeur du journal Le Travail et directeur des relations extérieures de la CSN, vient de passer dans les ligues majeures du journalisme, à titre de directeur de la rédaction du journal La Presse.



Si la CSN perd en lui un de ses plus précieux conseillers, le monde du journalisme, où ça bouge présentement, gagne l'un des hommes les mieux préparés pour lui donner vie et intelligence. Et la communauté canadienne-française n'en tirera que du profit.

Tout en déplorant son départ, la CSN ne peut que se réjouir qu'un homme cultivé, intelligent, et objectif comme M. Pelletier prenne les rênes d'un journal aussi important à un moment où il était à craindre qu'il ne tombe dans le chaos par le départ de plusieurs de ses meilleurs journalistes. L'éducation populaire que peut accomplir un journal comme La Presse ne peut laisser la CSN indifférente, elle qui depuis tant d'années poursuit des efforts pour éduquer ses membres et leurs familles. Le travailleur canadien-français, syndiqué ou non, peut être assuré qu'il aura à son service, en Gérard Pelletier, un journaliste compétent, clairvoyant, et indépendant.

Quant au journal Le Travail, il souhaite à M. Pelletier le meilleur succès possible.

### LA GREVE A LA GUILBAULT TRANSPORT

## Négociations ajournées à la demande de l'employeur

M. Marcel Pepin, secrétaire général de la Confédération des Syndicats nationaux, annonce l'ajournement des négociations entre le Syndicat des travailleurs de l'industrie du camionnage, et Paul Guilbault, inc. Cet ajournement a été demandé par le procureur de la compagnie, Me Langis-E. Galipeault. On se souvient que la semaine dernière, sous la présidence du sous-ministre du Travail, Me Donat Quimper, assisté de Me Noël Bérubé, directeur du service de conciliation et d'arbitrage de la province de Québec, des négociations ont été entamées entre les deux parties. A cette occasion, Me Quimper avait présenté une formule pour tenter un règlement entre les parties. Il était alors convenu que les deux parties devraient donner une réponse cet après-midi, 27 juin, à 2 heures 30.

La réponse de la compagnie, donnée par Me Langis-E. Galipeault, a été de demander l'ajournement des discussions à une date indéterminée. Le prétexte avancé par Me Galipeault a été de soumettre une requête présentée par un certain nombre d'employés nouvellement embauchés par la compagnie qui demandent l'annulation du certificat de reconnaissance syndicale détenu par le Syndicat.

Comme la compagnie a déjà présenté une telle requête et qu'elle a quand même entamé des négociations, il s'agit tout simplement d'un prétexte, d'ajouter le secrétaire général de la C.S.N. D'ailleurs, le Syndicat détient toujours le certificat de reconnaissance syndicale au nom des employés et lui seul, présentement, a autorité pour les représenter.

La compagnie Paul Guilbault, inc., depuis le début de l'organisation syndicale, a tenté, par tous les moyens, d'empêcher des employés d'exercer leur droit d'association en suspendant et congédiant les employés et en changeant les conditions de travail. Il faut se souvenir qu'à la connaissance des em-

ployés, c'est la troisième tentative d'organisation qui se fait chez Paul Guilbault inc. La compagnie ayant réussi les deux premières fois à empêcher une organisation syndicale de représenter les employés, le conflit qui dure depuis le 16 mai dernier en est un qui porte sur le droit d'association des employés. Il ne s'agit pas surtout de savoir quel prix l'employeur versera à ses employés pour exécuter le travail, mais bien plutôt de savoir si les employés ont le droit de former librement une organisation syndicale.

Le secrétaire général de la C.S.N. a déclaré que le Syndicat avait entrepris la semaine dernière des discussions dans un esprit de collaboration pour que les opérations de la compagnie redeviennent normales.

La compagnie refuse de continuer les pourparlers. C'est elle qui porte la responsabilité de la continuation du conflit. Le Syndicat est toujours prêt à discuter, a poursuivi M. Marcel Pepin, mais pour en arriver à un accord il faut que les deux parties y soient intéressées. L'arrêt de travail continue et il n'est pas possible de prévoir à quel moment il prendra fin.



Vol. XXXVII — No 7

Ottawa, Ont., juillet 1961

### FAUDRA-T-IL REPRENDRE LE DROIT DE GREVE?

## Une situation intenable pour les fonctionnaires

Le dernier congrès de la Centrale professionnelle des employés de corporations municipales et scolaires a mis une fois de plus en lumière le problème fondamental de la liberté de négociations pour les fonctionnaires municipaux et autres employés de services publics.

Les congressistes, réunis à Sherbrooke les 6, 7 et 8 juillet, ont discuté longuement de la situation actuelle. Actuellement, ils n'ont pas le droit de recourir à la grève, mais cela est censé être compensé par les sentences arbitrales exécutoires. Encore faut-il que ces sentences soient "exécutées". Or certaines municipalités refusent souvent de se conformer aux dispositions de sentences.

Les syndicats des services publics ont "troqué" leur droit de grève pour la sentence arbitrale exécutoire. Mais on se demande de plus en plus si les syndicats n'ont pas perdu au change dans les résultats pratiques.

En plusieurs circonstances, il est difficile de forcer les municipalités à respecter la sentence. Et comme les employés lésés doivent eux-mêmes tenter de poursuites judiciaires, cela conduit à de longs délais. Il arrive souvent que les griefs en suspens sont réglés à l'occasion de la négociation collective suivante, mais les syndicats sont obligés alors d'accepter un compromis.

#### Appel à l'unité

Les congressistes ont aussi lancé un appel pour l'unité dans une même centrale de tous les serveurs du public. La Centrale désire en particulier que tous les syndicats de cette catégorie d'employés qui sont présentement affiliés à la CSN mais qui ne sont membres d'aucune fédération soient incorporés à la centrale.

La centrale a aussi indiqué qu'elle était très satisfaite de sa structure actuelle. Elle n'est pas une fédération, mais son fonctionnement est plutôt basé sur les structures éventuelles de la

CSN. A l'approche d'un congrès spécial qui ne traitera que de la réforme des structures, la centrale a tenu à affirmer qu'elle était très satisfaite de son statut actuel.

Un autre aspect de l'unité syndicale chez les fonctionnaires est évidemment l'existence d'une fédération, autrefois affilié à la CSN, et qui a tenu à Granby un congrès, en même temps que la centrale tenait le sien à Sherbrooke.

Cette fédération, créée autour de la personne de René Bélanger, semble actuellement vouloir maintenir son prestige en même temps que l'espoir de ses membres en parlant d'un éventuel retour à la CSN.

A ce sujet, le directeur professionnel de la Centrale, M. J. Robert Gauthier a tenu à décl-

rer que les syndicats de la fédération sont en tout temps bienvenus dans la centrale, qui s'occupera de leurs problèmes avec le même zèle qu'elle déploie pour ses syndicats actuels. Mais il ne faut pas laisser croire que des négociations sont possibles entre la fédération, la centrale et la CSN pour une éventuelle réconciliation. Les dirigeants de la fédération, et surtout M. Bélanger, sont ceux qui ont provoqué son départ de la CSN. Ils trompent leurs membres en laissant croire qu'ils pourraient, eux, être maintenant les auteurs d'un retour à la CSN.

"Nous n'avons aucun ressentiment contre les syndicats qui ont librement préféré suivre M. Bélanger, mais nous prétendons que la véritable unité syndicale n'est possible que dans une centrale

(Suite à la page 2)

## Les arrestations se multiplient!

Régulièrement, des hommes sont arrêtés aux abords des propriétés de la Guilbeault Transport, à Montréal, sous les accusations les plus diverses: avoir "cerné" la propriété de la compagnie, avoir tenté d'intimider un chauffeur de camion, et autres accusations du genre de celles qui reviennent dans toutes les grèves qu'une compagnie a décidé de briser.

Et malgré cela, la grève est efficace à plus de 80 pour cent. Les affaires de la Guilbeault, actuellement, ne suffisent pas à couvrir le coût de dépréciation de l'équipement. Cela est dû non seulement à la solidarité des grévistes, mais également à la réponse du public qui a cessé dans une grande proportion d'encourager une compagnie qui refuse que s'établisse un syndicat de bonne foi dans les rangs de ses employés.

Les négociations sont pour l'instant arrêtées, mais la

grève continue. Après avoir réussi à repousser deux tentatives d'organisation dans le passé, la Guilbeault Transport sent que le syndicat actuel est bien implanté. Pour s'en débarrasser, elle ne repousse aucune tactique.

Ainsi, selon une bonne vieille recette éprouvée, elle a tenté de faire reconnaître un autre syndicat parmi ses scabs et ses briseurs de grève. Dans la liste de membres qui fut soumise à la CRO, au moins trente noms ne pouvaient entrer dans l'unité de négociation.

Quand une compagnie fait face à un vrai syndicat, elle fait tout pour exclure le plus de membres possible, à partir du troisième assistant du contremaître d'atelier jusqu'au gérant général. Quand la compagnie peut faire pousser comme un champignon un syndicat de boutique dans l'espoir de chasser un syndicat de bonne foi, elle inscrit tout ce monde là dans les rangs du syndicat.

## LE BUDGET FLEMING

# Un acte de foi dans le libéralisme économique

En rentrant de Genève, où il a représenté la C.S.N., à une réunion du Comité exécutif de la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, M. Jean Marchand, président général de la Confédération des Syndicats nationaux, a tenu à faire la déclaration suivante:

"Je viens de prendre connaissance du budget présenté aux Communes par le ministre fédéral des Finances, l'hon. Donald Fleming. Ce qui frappe d'abord dans les positions prises par le ministre, au nom du gouvernement fédéral, c'est une foi absolue dans le libéralisme économique. Comme c'est son habitude, le gouvernement fédéral voit le bien-être de la nation à travers la prospérité des entrepreneurs. L'expérience nous enseigne pourtant, d'une part que les profits de l'entreprise ne sont pas toujours distribués ou transformés en demandes d'emplois aussi rapidement que le ministre semble l'espérer, et d'autre, part que la situation économique de notre pays exigerait des mesures plus audacieuses que celles contenues dans le budget de M. Fleming.

Nous sommes d'opinion, à la C.S.N., que le temps est venu pour le gouvernement fédéral, de s'attaquer carrément au sous-emploi chronique qui affecte notre pays depuis plusieurs années en stimulant directement la demande de produits et l'activité industrielle et commerciale par une augmentation du pouvoir d'achat. Les travailleurs canadiens espéraient apprendre par le budget Fleming, la décision du gouvernement de réduire le taux de l'impôt sur le revenu et d'augmenter les allocations sociales, plus particulièrement les allocations d'assurance-chômage. A ce propos, on me permettra d'indiquer ici que je partage sur ce point, l'opinion du gouverneur de la Banque du Canada. Sans prendre parti dans l'ensemble de la controverse qui a opposé M. Coyne à M. Fleming, je crois que la recommandation du gouverneur de la Ban-

que d'une hausse de 25 p. 100 des allocations d'assurance-chômage était parfaitement appropriée à la conjoncture économique actuelle en notre pays.

On objectera peut-être qu'une augmentation massive du pouvoir d'achat risque de créer une trop grande demande et de susciter ainsi une poussée inflationnaire.

Pourquoi alors M. Fleming n'a-t-il pas songé à accorder un dégrèvement temporaire, ou si l'on veut, un congé fiscal dont la durée aurait été conditionnée par la situation de l'emploi. Le même mécanisme aurait pu être appliqué dans le cas de l'accroissement des allocations sociales que j'ai suggéré, comme une autre façon pour accroître le pouvoir d'achat. Les travailleurs avaient aussi espéré que M. Fleming, en s'adressant aux Communes, allait annoncer au pays, la mise en marche d'un programme national d'investissements publics de nature à stimuler les travaux publics aux trois niveaux de gouvernement. J'ai déjà eu l'occasion d'exposer la position de la C.S.N. sur ce point. Nous croyons que le mécanisme qui a été mis sur pied, il y a quelques années, par le gouvernement fédéral pour stimuler les emplois d'hiver, pourrait être perfectionné et élargi de façon à devenir un véritable instrument de planification économique. Selon notre point de vue, le gouvernement fédéral accorderait alors des subsides aux provinces et aux municipalités pour stimuler la construction d'aqueducs, de routes, d'hôpitaux, d'écoles, etc., et ce non pas en fonction des saisons de l'année, mais en fonction de l'indice du chômage et de l'emploi. Il est malheureusement devenu

évident que le chômage en notre pays, n'est plus seulement un phénomène saisonnier et qu'il affecte de façon vitale, le progrès de notre économie.

Malheureusement, le gouvernement fédéral ne semble pas encore prêt à admettre la nécessité de la planification économique pourtant admise dans un grand nombre de pays, y compris des pays dont l'économie est en majeure partie capitaliste.

M. Fleming, certes, annonce la formation d'une commission qui doit étudier les institutions financières du pays et plus particulièrement notre système bancaire. Ce qu'il faudrait au Canada, et la C.S.N. ne cessera jamais de le réclamer, c'est la constitution d'un véritable Conseil d'orientation économique.

Disons enfin que le petit contribuable aura trouvé dans le budget de M. Fleming, quelques prix de consolation. Certes les nouvelles dispositions qui prévoient la déductibilité de l'impôt pour l'achat d'un larynx artificiel ne pourra profiter à beaucoup de Canadiens. Par ailleurs, l'élimination du maximum pour les frais médicaux déductibles est une mesure qui s'imposait depuis longtemps.

Le gouvernement annonce son intention de rechercher les moyens d'établir au Canada, un système de fonds de pension transférable. Nous espérons que les études promises sur cette question seront faites avec toute la célérité possible, car c'est là une question de grande importance pour les travailleurs.

Enfin, nous avons noté que le gouvernement annonce son intention de protéger l'industrie textile canadienne contre ses concurrents étrangers. Nous croyons en effet que cette industrie a besoin d'une telle protection et nous aimons croire que le sort pénible des travailleurs qui y sont employés sera amélioré par les nouvelles mesures qu'on nous annonce."

## LES TRAVAUX DE LA MANICOUAGAN

## LE SYNDICAT DE LA CONSTRUCTION NEGOCIE AVEC L'HYDRO-QUEBEC

Les négociations entre la Commission hydro-électrique de Québec et le Syndicat national de la construction (C.S.N.) ont débuté le mardi 4 juillet 1961, en vue d'une convention collective devant s'appliquer à quelque 1,500 employés de l'Hydro, de ses entrepreneurs, sous-entrepreneurs et agents, aux travaux de la Manicouagan.

Le Syndicat a remis et commenté devant les représentants de l'employeur son projet de convention collective. Le Syndicat a immédiatement fait savoir aux autorités de l'Hydro-électrique son intention de voir ladite convention s'appliquer non seulement à l'Hydro elle-même mais à toutes les entreprises qui collaborent à ces travaux.

Il serait peu raisonnable, en effet, a déclaré le Syndicat devant l'employeur, de négocier séparément des ententes avec l'Hydro et avec chacun de ses entrepreneurs ou agents parce que, à supposer que le différend soit réglé avec l'Hydro, n'importe quel conflit pourrait naître dans des négociations subséquentes avec l'un ou l'autre des

entrepreneurs, lequel conflit, s'il dégénérerait par la suite, risquerait de paralyser non seulement les travaux de l'entrepreneur en question mais, par voie de conséquence, les travaux de l'Hydro aussi bien. Il vaut mieux, d'ajouter le Syndicat, tenter un effort pour uniformiser les conditions de travail des employés du projet dans son ensemble et régler d'un seul coup des problèmes qu'il y aurait danger à ne résoudre que successivement.

Devant l'ampleur des questions soulevées par des négociations de cette envergure, la Commission hydro-électrique a demandé d'ajourner les pourparlers jusqu'au 25. La reprise des négociations est fixée pour les 25, 26 et 27 juillet courant.

## Le concours du mois

Notre gagnante :  
Mlle GECILE VANDAL, de Montréal

La gagnante de notre troisième concours du mois est Mlle Cécile Vandal du Syndicat du Commerce (Dupuis Frères) de Montréal. Mlle Vandal nous a aimablement signalé qu'une erreur s'était glissée dans la question no 9 de notre dernier concours: il est bien vrai que 6 pieds carrés traduits en verges carrées donnent  $\frac{2}{3}$  v.c., et cependant la lettre correspondante devait être X (la 24ème lettre de l'alphabet). Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de leur avoir compliqué la vie et remercions tous ceux qui ont relevé l'erreur et qui ont répondu quand même. La proportion de réponses valables resté la même: une trentaine.

Les mots à trouver étaient: PLANTE TEXTILE, mais nous avons compté pour valables les réponses dont les calculs étaient exacts. Rappelons donc encore une fois que chaque définition correspond à un ou des chiffres soulignés qui déterminent le choix de la lettre alphabétique. Si les deux chiffres soulignés sont 1 et 8 cela vous donne 18 ou R, si vous obtenez plus de 26 pour une définition, reprenez la question. Pour vous faciliter les choses, cette fois, nos questions portent sur le journal que vous avez en main. Toutes les réponses y sont. A vous de les trouver.

## PROBLEME NO. T-4

- 1.—Quelles sont les dates où s'est déroulé le Congrès de la Fédération de la Métallurgie à Baie-Comeau. .... 22, 2 — et 24 juin 1961 —
- 2.—Au Congrès de la Fédération des Services à Baie St-Paul, le président a été réélu pour un — — me — —
- 3.—En quelle année eut lieu à Montmagny, Sherbrooke, Magog et Drummondville la fameuse grève du Textile? .... —9—7 —
- 4.—En quelle année aura lieu le prochain Congrès de la Fédération du Vêtement? .... 19—3 —
- 5.—A quel pourcentage sera réduite la subvention à la Construction Navale au Canada à dater du 1er avril 1963? .... 3—% —
- 6.—Quel est le pourcentage de cette subvention (voir 5) pour les trois prochaines années? .... —0% —
- 7.—Quelle est la moitié du pourcentage du montant déductible pour les dons de charité, pour fins d'impôt? .... —% —
- 8.—En quelle année se produisit-il une grève à "La Presse"? .... —95— —
- 9.—Quand eut lieu à Sherbrooke le Congrès de la Fédération du Cuir et Chaussure? .... Le 30 juin, — et 2 juillet 1961 —
- 10.—Quel pourcentage du prix de vente la main-d'oeuvre représente-t-elle, si elle équivaut au cinquième de ce prix? .... —% —
- 11.—A quelle date s'est terminé le Congrès de la Fédération du Commerce à Granby? .... — juillet 1961 —
- 12.—Combien de Congrès de la Fédération des Services se sont déroulés jusqu'à cette date? .... — —
- 13.—En quelle année eut lieu la grève d'Asbestos, la plus sanglante dans l'histoire de l'industrie minière de notre pays? —9—9 —

## REPONSE:

QUESTION: Etant la signification de la première lettre du sigle C.S.N., ce mot exprime l'idée d'une association de particuliers ou de fédérations soumis à un pouvoir central.

UN PRIX DE \$10.00 SERA TIRE AU SORT PARMIS LES REPONSES COMPLETES ET EXACTES QUI NOUS PARVIENDRONT AVANT LE 12 AOUT 1961.

Le personnel du journal "LE TRAVAIL" ainsi que les permanents et leur famille sont exclus du présent concours.

## Une situation intenable...

(Suite de la page 1)

syndicale vivante, a dit le confrère Gauthier.

## Nombreuses résolutions

Le deuxième congrès de la centrale ne s'est pas préoccupé seulement de questions intéressant les fonctionnaires. Des résolutions importantes sur les problèmes économiques et sociaux ont été adoptées.

Ainsi le congrès a condamné énergiquement le patronage sous toutes ses formes, tant sur le plan provincial, municipal que scolaire.

Le congrès s'est aussi prononcé sur le chômage, les problèmes de l'éducation, etc.

## Fonctionnaires provinciaux

La centrale a donné son appui total à la CSN dans sa lutte pour implanter le syndicalisme véritable au profit des fonctionnaires provinciaux. Le congrès a récla-

mé que le gouvernement donne instruction à ses chefs de service, et à ses hauts fonctionnaires de faire cesser l'intimidation et laisser aux fonctionnaires relevant du gouvernement provincial la liberté de se syndiquer, dans le but de faire cesser le patronage, de relever le niveau de vie et le prestige de la fonction publique. Le gouvernement devrait donner l'exemple à toute la province dans le domaine des relations ouvrières.

## FERNAND PION

Assurances

Représentant la Société d'Assurance des Caisses Populaires Desjardins,

590 CADILLAC, MONTREAL  
CL. 9-2839

## LE TRAVAIL

ORGANE OFFICIEL  
DE LA  
CONFEDERATION  
DES SYNDICATS  
NATIONAUX

Paraît tous les mois

Directeur  
GERARD PELLETIER

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,  
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50

Publié par la Confédération des Syndicats nationaux (C.S.N.) et imprimé par "LE DROIT", 375, rue Rideau, Ottawa, Ont.

39 IMPRIMERIES ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe  
Ministère des Postes, Ottawa

## REPRESENTANT DU CARDINAL LÉGER

## Le confrère Jean-Paul Lefebvre est nommé membre de la C.E.C.M.

Le confrère Jean-Paul Lefebvre, directeur adjoint du service d'éducation de la CSN, vient d'être nommé par Son Eminence le cardinal Léger membre de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Cette nouvelle a réjoui tous ceux qui désiraient depuis longtemps un représentant des familles ouvrières à la CECM, tous ceux qui souhaitaient également une plus grande participation des laïques à l'oeuvre d'éducation, et enfin tous ceux qui connaissent Jean-Paul Lefebvre.

Représentant du mouvement ouvrier, Jean-Paul Lefebvre le sera dans le sens le plus complet du mot. Car il ne sera pas, nous en sommes certains, le représentant d'une centrale syndicale en particulier, mais celui qui dans toutes ses décisions aura à l'es-

large part de responsabilité, notamment dans des domaines où le clergé occupait jusqu'ici presque toute la place. En nommant Jean-Paul Lefebvre et deux autres laïcs pour le représenter à la CECM, le cardinal apporte une preuve éclatante que l'Eglise compte sur la collaboration de plus en plus grande des laïcs dans l'oeuvre d'éducation.

Enfin, la nomination de Jean-Paul Lefebvre a réjoui ceux qui le connaissent personnellement... mais ces pages ne sont pas faites pour blesser la modestie des permanents de la CSN.

### "Une responsabilité"

Le confrère Lefebvre, à qui le Journal Le Travail demandait de commenter sa nomination, a déclaré qu'il ne considérait pas sa nouvelle tâche comme un honneur, mais comme une responsabilité.

Il a rendu hommage au Cardinal Léger d'avoir décidé de nommer des laïcs comme représentants de l'Eglise au sein de la CECM et d'avoir choisi l'un d'eux dans les cadres du syndicalisme ouvrier.

Parlant de sa nouvelle responsabilité, le confrère Lefebvre a dit: "Je m'empresse toutefois d'ajouter que ma tâche sera grandement facilitée par le fait qu'à la C.S.N. ce n'est pas d'hier qu'on s'intéresse aux problèmes de l'éducation. Je puis donc compter, non seulement sur mon expérience personnelle, mais aussi sur l'expérience et les lumières des officiers et des membres de nos syndicats".

"La dernière session législative a adopté plusieurs lois dans le domaine de l'éducation qui vont certes modifier de façon notable la situation que nous avons connue jusqu'ici. Il sera désormais plus facile pour un fils d'ouvrier de poursuivre des études jusqu'au niveau secondaire grâce aux mesures d'aide financière. Une des questions qui restent cependant en suspens, à mon avis, c'est le problème de l'orientation scolaire et professionnelle. Dans ce domaine, je crois qu'une Commission scolaire de l'importance de celle de la métropole devrait être en mesure de se placer à l'avant-garde. C'est là l'une des questions auxquelles je me propose de m'intéresser d'une façon toute spéciale de même qu'aux activités actuelles ou éventuelles de la Commission scolaire dans le domaine de l'éducation des adultes".

"On a l'habitude de dire, depuis quelque temps, que le problème des loisirs est devenu angoissant pour une vaste proportion de la population, je crois pouvoir assurer les lecteurs du TRAVAIL que mon problème des loisirs est dorénavant réglé. Les quelques temps libres que pourront me laisser mes activités syndicales, je les consacrerai à représenter le moins mal possible les familles ouvrières de la métropole au sein de la Commission scolaire".



prit l'image de la famille ouvrière, qu'il connaît bien et dont il a étudié les problèmes à fond. En cette ère de la démocratisation de l'enseignement, un homme comme Jean-Paul Lefebvre saura saisir la portée de sa tâche et saura au besoin forcer l'évolution nécessaire.

Représentant de l'Eglise au sein de la CECM, le confrère Lefebvre se voit confier, avec bien d'autres, la mission de faire rayonner le laïcat catholique à une heure où celui-ci réclame une plus



CIGARETTES  
"EXPORT"  
BOUT UNI  
ou FILTRE

# A travail égal, salaire égal

On remarque une insistance particulière de la part des travailleuses britanniques — tout au moins des syndiquées — dans leurs réclamations pour obtenir l'égalité des salaires.

Depuis le début de cette année, on s'est plu à souligner à toute occasion la grande différence qui existe entre ceux qui ont déjà réalisé et ceux qui n'ont encore pu atteindre ce que l'Organisation internationale du travail appelle "une rémunération égale pour les travailleurs et les travailleuses effectuant un travail de même valeur". Et chaque fois, on a réexaminé le cas.

L'année a commencé, pour les employés du service civil, par la réception d'enveloppes de paye qui étaient, pour la première fois, équivalentes à celles de leurs collègues masculins. Elles ont atteint ce stade suivant un plan progressif de six ans. Dans la première semaine de 1961, les employées des services gouvernementaux locaux ont, elles aussi, atteint leur but: le salaire égal. Les travailleuses non-manuelles des services de santé et des industries nationalisées (charbon, gaz et électricité) ont également atteint le résultat tant désiré.

Quant aux institutrices, elles eurent leur tour le 1er avril, alors que les employées de bureau, celles des grades techniques ou administratifs des chemins de fer et du service londonien des transports de voyageurs, arriveront à la parité de salaire en décembre 1961. Les porteuses féminines et les receveuses des chemins de fer et du métro et les conductrices d'autobus londoniens ont déjà obtenu l'égalité de salaires avec leurs confrères masculins il y a plusieurs années.

En somme, cette année, environ 500,000 femmes se sont ajoutées à la liste de celles dont les payes ne sont pas différentes de celles des hommes, pour une occupation similaire. Cependant, il est à noter que les gains ainsi acquis se limitent presque exclusivement aux secteurs où trois facteurs se rencontrent — les femmes sont employées dans les services publics ou dans les industries publiques; deuxièmement, ce sont des employées non-manuelles et troisièmement elles sont syndicalement bien organisées.

Bien que le "taux de l'emploi" comme certains préfèrent appeler la parité de salaire, ait été appliqué depuis quelque temps dans les occupations industrielles où les hommes et les femmes occupent les mêmes fonctions (par exemple dans le textile et la lingerie), il reste que la plupart des industries privées n'ont pas encore réduit la marge différentielle des salaires masculins et féminins, ou, quand cette marge a été réduite, c'est d'une toute petite fraction. Le ministre du Travail a publié des chiffres concernant les industries manufacturières qui démontrent clairement que, dans l'ensemble, une femme gagne moins de la moitié du salaire hebdomadaire masculin. Il est vrai que les femmes bénéficient de semaines de travail plus courtes que les hommes, mais même en calculant les salaires sur une base horaire, les gains de la femme, dans ces industries, sont inférieurs de 40% ou davantage à ceux des hommes.

Il s'agit toutefois ici de généralités. A la fin du mois d'avril, pour la première fois depuis 1938, le ministre a publié des chiffres détaillés qui énumèrent d'abord pour l'ensemble des industries et ensuite pour chaque industrie séparément, le nombre de femmes et d'hommes dans chaque catégorie de salaires. Ceci apportera de l'eau au moulin de ceux qui défendent vigoureusement le principe du salaire égal. Plus des trois quarts des femmes gagnent moins de 9 livres sterling par semaine, alors qu'il y a seulement 4 pour cent de l'ensemble des travailleurs masculins dans cette catégorie. Des faits semblables seront cités et recités au cours des prochains mois aux employeurs et aux femmes — encore en majorité dans bon nombre d'industries — qui ne sont affiliées à aucun syndicat.

### Convocation de conférence

D'importants mouvements se dessinent entre temps. Le Congrès des Métiers britanniques (T.U.C.) essaye d'obtenir de ses syndicats affiliés tous les renseignements possibles sur la façon dont la campagne s'est poursuivie récemment — quels sont les progrès obtenus par les syndicats en ce qui concerne l'égalité des salaires pour un emploi similaire — et les obstacles qu'ils rencontrent encore sur leur route. Et une conférence de femmes syndiquées ayant comme point principal à l'agenda l'égalité de salaires, a été convoquée par le comité technique féminin du T.U.C.

Il est vrai qu'il s'agit seulement d'une réunion de discussion et qu'aucune décision sur la politique ou la tactique à employer ne sera prise, mais on y fera cependant des comparaisons avec ce que l'on a obtenu en Grande-Bretagne et ce qui s'est réalisé, ou qui est en voie de réalisation, dans les autres pays. Plus tôt cette année, une conférence des représentants des syndicats englobant des femmes ont pris soigneusement note de l'intention des pays du marché commun européen d'adhérer tous à une date prochaine et commune au principe de l'égalité des salaires, et cette conférence a ensuite offert son appui aux syndicats luttant pour l'obtention du "taux de salaire à l'emploi" en négociation en Grande-Bretagne.

Plus tôt encore, cette année, à la conférence du syndicat des mécaniciens — le second en importance parmi les syndicats britanniques — le président du syndicat a parlé des membres féminins qui sont employées à des taux souvent inférieurs à ceux payés à des hommes qui balayent les ateliers. Il a dit qu'il pensait que le temps était proche où l'opinion publique reconnaîtrait que ces femmes avaient fait preuve de patience assez longtemps. Les femmes déléguées auxquelles il s'adressait savent clairement ce qu'elles désirent — salaire minimum au moins équivalent à celui des journaliers, avec un supplément suivant leur capacité et leur expérience, et un salaire égal pour les occupations où elles font un travail équivalent à celui des hommes.

## La C.S.N. doit s'implanter plus fortement à Montréal

Aucun mouvement syndical ne peut exercer une action profonde à l'heure actuelle s'il n'est puissant dans la métropole. C'est pourquoi la Confédération des Syndicats nationaux a l'intention de mettre au point un programme visant à assurer son expansion dans la région de Montréal.

C'est ce qu'a annoncé le confrère Marcel Pépin, alors qu'il prenait la parole au dernier congrès du Conseil central de Montréal.

Le rôle primordial de la CSN est l'expansion du mouvement, a dit le confrère Pépin. Le temps est venu de nous entendre avec le Conseil central pour augmenter nos effectifs dans la région de Montréal.

M. Horace Laverdure, président sortant du Conseil, a souligné le fait que douze nouveaux syndicats, groupant 2,300 membres, ont été organisés dans la région de Montréal au cours de l'année écoulée.

M. Laverdure a indiqué que l'effort avait surtout porté sur les employés des services: employés de bureau, fonctionnaires municipaux et employés d'hôpitaux sont venus grossir les rangs de la CSN. A ceux-là, il faut ajouter un groupe de travailleurs des chantiers maritimes et un groupe de travailleurs des transports.

Dans son rapport présidentiel, M. Laverdure a signalé combien le travail d'organisation est difficile face aux délais et aux me-

sures dilatoires comme les congédiements pour activités syndicales.

"Un trop grand nombre de travailleurs, dit-il, ne connaissent pas le syndicalisme, ne réalisent pas la signification du droit d'association, ainsi que les avantages et la protection que le mouvement syndical peut leur apporter."

### Picard élu président

Le confrère Gérard Picard, ancien président de la CSN et président de la Fédération des métiers de l'imprimerie et de l'information, a été élu président du Conseil central de Montréal, en remplacement du confrère Horace Laverdure, qui occupait ce poste depuis quinze ans et qui fut élu président honoraire.

Les autres dirigeants élus au Conseil central sont: 1er vice-président, M. Paul Grenier, du Syndicat des plâtriers; 2e vice-présidente, Mlle Raymond Couillard, du Syndicat des employés de bureau; 3e vice-président, M. Roméo Gentile, du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal; secrétaire-correspondant, M. Gilles Guillette, du Syndicat des employés du commerce; secrétaire-statisticienne, Mlle Agnès Ouellet, du Syndicat des employés d'hôpitaux; secrétaire-archiviste, M. Philius Perron, du Syndicat des travailleurs de la chaussure, et trésorier, M. Marcel Lanouette, du Syndicat des employés d'hôpitaux.

# NOUVELLES DES RÉCENTS CONGRÈS DE NOS FÉDÉRATIONS

## Les employeurs du textile doivent prêcher par l'exemple (R. Gosselin)

"Si d'une part nous demandons à la population canadienne d'encourager l'industrie textile de chez nous, et cela pour des raisons valables, les employeurs doivent prêcher par l'exemple. Ils doivent renoncer eux aussi aux avantages momentanés de l'importation de certains produits textiles partiellement ouvrés."

C'est ce que déclarait le confrère René Gosselin, président de la Fédération du textile, dans son rapport annuel au 26ième congrès de la Fédération, tenu à St-Hyacinthe les 28, 29 et 30 juin dernier.

Le confrère Gosselin, soulignant que la Fédération termine ses vingt-cinq ans d'existence, a déclaré que celle-ci a sûrement été à l'avant-garde durant ce premier quart de siècle. Le secteur du textile, pendant cette période, a connu une série de graves retentissantes, dont celle de Louiseville en 1952, et celle de la Dominion Textile en 1947, pour ne nommer que ces deux là.

Le confrère Gosselin a aussi déclaré:

"Il semble que nous soyons parvenus à un tournant en 1961. Les employeurs dans le textile semblent enfin reconnaître les syndicats et renoncer à l'idée de détruire l'organisation syndicale. Cette attitude du patronat, devrait permettre une meilleure collaboration entre les parties en cause".

"Parmi les nombreux points

sur lesquels il y aura du progrès à accomplir, je veux particulièrement attirer votre attention sur les difficultés économiques de l'industrie. C'est un fait notoire que l'industrie du textile connaît périodiquement des problèmes économiques. Les travailleurs souffrent de cette situation épineuse, nous n'avons pas encore trouvé de véritables solutions à ces problèmes. Il semble que nous devrions nous rencontrer avec le patronat, pour examiner ensemble ces difficultés. Des séances d'études conjointes nous aideraient sûrement à trouver des solutions appropriées aux problèmes de l'industrie textile."

"Il y a des genres de problèmes où la situation exige la collaboration des employeurs et des employés. Jusqu'à date, les employeurs ont été impuissants à régler seuls, les problèmes économiques de l'industrie; ils n'ont fait qu'exiger de l'Etat une augmentation des tarifs douaniers, cette attitude pouvait laisser croire que de telles modifications signifiaient nécessairement une augmentation du coût des produits textiles, ce qui n'est

pas toujours exact".

"En effet, si le marché pour la consommation est plus grand, l'employeur peut produire à meilleur compte, ce qui coûte cher à l'employeur, c'est d'utiliser seulement une partie de son potentiel industriel, car alors, toutes les charges fixes sont réparties sur un nombre de produits plus restreint. A mon avis, le problème de l'industrie textile est mal posé. Il n'existe pas uniquement dans les tarifs douaniers, mais il y a également un problème de contrôle de marchandises venant de l'étranger. Il semble logique d'exiger du Gouvernement Canadien qu'il exerce un contrôle efficace sur les produits textiles venant de l'étranger."

### Les élections

Tous les membres de l'exécutif de la Fédération ont été réélus. Ce sont MM. René Gosselin, président; Simon Bouchard, 1er vice-président; Raoul Gaouette, 2ième vice-président; Gérard Comtois, 3ième vice-président; Léopold Côté, 3ième vice-président; Jacques Paradis, secrétaire-adjoint.

## La Fédération des services dénonce la "ségrégation" dans les hôpitaux

Le 15ième Congrès annuel de la Fédération Nationale Catholique des Services (C.S.N.) réuni à Baie St-Paul, vendredi et samedi, 16 et 17 juin, a vigoureusement dénoncé les initiatives de ségrégation entre groupes de salariés qui se multiplient à l'intérieur de plusieurs institutions hospitalières de la province.

Les congressistes considèrent que tous les salariés qui se doivent au bien-être et au soin des malades et des hospitalisés dans une institution hospitalière font partie d'une même communauté de travail.

Or, depuis quelque temps, on assiste à l'intérieur de nos institutions hospitalières à de multiples tentatives patronales visant à diviser en groupes séparés et distincts les salariés qui sont à l'emploi de ces institutions.

Les gardes auxiliaires et les gardes-bébés groupées dans les syndicats affiliés à la Confédération des Syndicats nationaux sont les plus exposés à ses assauts d'organisation et de division d'inspiration patronale.

En effet, plusieurs associations professionnelles ou semi-professionnelles d'employés d'hôpitaux ont été fondées et organisées récemment, sous l'instigation de représentants patronaux membres, notamment, du Comité des hôpitaux du Québec.

La Fédération des Services (CSN) est en mesure d'affirmer que l'Association des gardes auxiliaires de la province de Québec

et l'Association des gardes-bébés de la province de Québec sont des organisations fondées, dominées et organisées par des représentants d'associations patronales hospitalières.

En conséquence, le Congrès de la Fédération des services, (C.S.N.) insiste auprès du gouvernement et particulièrement auprès de la Commission de relations ouvrières pour que les associations ci-dessus nommées ne soient pas certifiées ou reconnues pour représenter les employés d'hôpitaux, parce que ce sont des associations d'allégeance patronale.

### Les élections

Monsieur Adélarde Couture, président du Syndicat des mécaniciens de machines fixes, de Québec, a été élu pour un quinzième terme président de la Fédération nationale catholique des services (CSN) à l'issue du congrès de deux jours de cet organisme, tenu à Baie St-Paul, en fin de semaine.

M. Wilfrid Brousseau, agent d'affaires du Syndicat des Services hospitaliers de Québec, a été réélu secrétaire de la Fédération,

poste qu'il occupe depuis 1946, date de fondation de ladite Fédération, qui groupe les employés féminins et masculins au service des hôpitaux et des institutions religieuses.

Les autres officiers élus sont MM. Cyrille Boivin, de Chicoutimi, 1er vice-président; Ernest Auclair, de Montréal, 2e vice-président; Roger Lasalle, Hull, 3e vice-président; Mlle Marie-Jeanne Lacroix, de Sherbrooke, 4e vice-présidente. M. Réal Dessureault, des Trois-Rivières, a été réélu trésorier. L'aumônier de la Fédération est le chanoine Henri Pichette.

Deux conseillers techniques, MM. Jacques Archambault et Angelo Forte, assurent les négociations des conventions collectives des syndicats affiliés à la Fédération sur un territoire qui s'étend de la vallée de l'Outaouais à la péninsule de Gaspé, sur la rive sud, incluant la région des Cantons de l'Est; et l'île de Montréal, les régions de Québec, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean jusqu'à la Côte Nord inclusivement.

M. Marcel Pepin, secrétaire gé-

## Le mémoire des centrales syndicales sur l'enseignement technique et professionnel

Le 21 juin dernier, les deux centrales syndicales de la province de Québec, la Confédération des syndicats nationaux et la Fédération des travailleurs du Québec, présentaient un mémoire au comité d'étude sur l'enseignement technique et professionnel.

Le président du comité, M. Arthur Tremblay, a dit qu'il s'agissait du mémoire le plus substantiel et le plus élaboré encore présenté au comité.

Voici les principales recommandations du mémoire :

### 1 — LA SCOLARITE

La FTQ et la CSN déplorent que le gouvernement n'ait pas voulu prolonger la scolarité au-delà de l'âge de 15 ans. Nous sommes d'avis qu'un jeune de 15 ans ne peut pas faire convenablement son entrée sur le marché du travail sans préparation immédiate alors que les employeurs ont tendance à recruter leur main-d'oeuvre nouvelle chez les jeunes ayant complété leur 11e année.

A notre avis, personne ne devrait être admis sur le marché du travail avant d'avoir complété sa 9e année ou de fournir, avant l'âge de 16 ans, la preuve de ses aptitudes professionnelles acquises dans un centre, une école ou un institut de formation professionnelle.

### 2 — LE CLASSEMENT DES TRAVAILLEURS

L'un des problèmes causés par l'automatisation est celui de trouver de nouvelles occupations aux travailleurs déplacés, de les réadapter et de leur fournir les moyens de vivre pendant cette réadaptation. Nous proposons l'établissement d'une caisse de reclassement établie sur le principe de la caisse de compensation des accidents de travail. Les travailleurs déplacés pourraient ainsi recevoir pendant leur période d'attente et de reclassement, des prestations leur permettant de vivre et de faire vivre leur famille.

### 3 — LA GRATUITE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Nous posons comme principe absolu la gratuité de l'enseignement à tous ses niveaux, à plus forte raison dans les institutions de formation professionnelle relevant directement de l'Etat. Nous sommes d'avis que les frais de scolarité et le coût des manuels devraient être à la charge de l'Etat.

### 4 — LA COORDINATION SCOLAIRE

Les 8e et 9e années scolaires

devraient constituer des années décisives dans le domaine de l'orientation et du suivi d'un programme commun, les options se faisant à l'issue de la 9e année.

Ceux qui poursuivent leurs études auraient le choix entre diverses options: l'option technique, l'option sciences-lettres, l'option sciences-mathématiques, l'option commerciale, etc.

Pour ceux qui opteront pour les études techniques, les 10e et 11e années scolaires seront des années préparatoires aux instituts techniques.

Ceux qui, après le 9e année, abandonnent leurs études sont des candidats tout désignés pour les centres d'apprentissage ou les écoles de métiers où ils recevront d'une façon pratique les rudiments d'un métier ou une spécialisation selon leurs aptitudes tout en continuant leur formation académique centrée sur les exigences de leur profession.

Quant à ceux qui abandonnent leurs études en 7e et 8e années ou même avant, ils seront des candidats tout désignés pour les écoles industrielles qui pourront les conduire, au niveau de l'école de métier, si la chose est possible.

### 5 — L'ORIENTATION

Nous recommandons de généraliser l'orientation à travers toute la province et nous sommes d'avis que ce service ne devrait relever que d'une autorité unique et suffisamment indépendante. Toutes les commissions scolaires, de même que toutes les institutions de formation devraient faire bénéficier leurs élèves de spécialistes en orientation.

L'orientation devrait se faire d'une façon continue, mais surtout durant les années d'orientation, en 8e et 9e années. Les orienteurs devraient connaître les milieux du travail, les exi-

gences des métiers et des professions et les besoins qualitatifs et quantitatifs de la main-d'oeuvre.

Des orienteurs devraient également fournir leurs services gratuitement aux adultes qui sont forcés de se réadapter.

### 6 — LA FORMATION DES PROFESSEURS

L'expérience démontre qu'une bonne partie des professeurs n'ont jamais travaillé dans l'industrie et qu'en conséquence ils peuvent difficilement préparer des jeunes à occuper convenablement des postes dans l'industrie. D'autre part, nous sommes d'avis que leur niveau académique laisse souvent fort à désirer, ce qu'il est assez facile de constater à la lecture de certains mémoires présentés par le personnel enseignant.

Les professeurs doivent donc être mieux préparés et en conséquence, la création d'une école normale pour les professeurs de l'enseignement spécialisé est d'une extrême urgence, tant pour mettre l'accent sur la qualité que pour former un personnel enseignant suffisamment abondant. Les professeurs devraient, avant d'être admis à l'enseignement passer deux ou trois années dans l'industrie et devraient même pouvoir obtenir des congés avec solde pour se réadapter.

En conséquence, le mouvement ouvrier réclame la reconstitution du Conseil supérieur de la formation professionnelle et technique. Ce Conseil représentera l'enseignement spécialisé au sein du Conseil de l'Instruction publique, travaillera à l'élaboration des programmes et verra à leur concordance avec les programmes de l'enseignement primaire secondaire. D'une façon générale, la direction des écoles relèvera de ce Conseil ou des sous-comités professionnels ou des sous-comités interprofessionnels régionaux qui seront créés et qui agiront comme conseillers du Conseil supérieur de la formation professionnelle et technique.

### 7 — LES DROITS DE LA PROFESSION

Dès que les corps intermédiaires ont le devoir de se préoccuper de la formation de leurs membres, ils doivent avoir un droit de regard sur la formation professionnelle de leurs membres futurs. Il est donc désirable et parfaitement légitime que les corps intermédiaires, composés de représentants de l'industrie et des travailleurs exercent ce droit en matière d'orientation, de sé-

lection et de formation professionnelle et que ce droit doit s'étendre jusqu'à l'élaboration des programmes et la direction des institutions de formation professionnelle.

### 8 — CONSEIL SUPERIEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'expérience ayant démontré que la dualité de direction entre l'enseignement spécialisé et les commissions d'apprentissage ne donne pas les résultats attendus et comme il est démontré, d'autre part, que les professions organisées et le monde industriel ont non seulement le droit mais le devoir de jouer un rôle prépondérant dans la formation professionnelle et technique, l'élaboration des programmes et la politique générale des institutions de formation professionnelle seront confiées à des groupes paritaires d'employeurs et d'employés.

En conséquence, le mouvement ouvrier réclame la reconstitution du Conseil supérieur de la formation professionnelle et technique. Ce Conseil représentera l'enseignement spécialisé au sein du Conseil de l'Instruction publique, travaillera à l'élaboration des programmes et verra à leur concordance avec les programmes de l'enseignement primaire secondaire. D'une façon générale, la direction des écoles relèvera de ce Conseil ou des sous-comités professionnels ou des sous-comités interprofessionnels régionaux qui seront créés et qui agiront comme conseillers du Conseil supérieur de la formation professionnelle et technique.

Ce Conseil aura aussi la main haute sur les programmes des institutions privées qui dispensent également certaine forme de formation technique et professionnelle.

## AU CONGRES DE LA METALLURGIE

# Un grand progrès dans la politique maritime, mais il faudrait davantage

(Le confrère Payne)

Enfin le gouvernement a fait un pas important dans la bonne direction vers une politique maritime canadienne, grâce à une campagne vigoureuse et menée par la Fédération de la métallurgie, la CSN et d'autres groupes de travailleurs des chantiers maritimes de l'Ouest et des provinces de l'Atlantique, affiliés au CTC.

C'est ce que déclarait le confrère S. Ted Payne, dans un chapitre de son rapport au dernier congrès de la Fédération de la métallurgie, tenu à Baie Comeau les 22, 23 et 24 juin.

Le vice-président de la Fédération a déclaré que deux fois, au cours des guerres, le Canada s'est doté d'une marine marchande importante, et deux fois durant les périodes de paix il a vu ses flottes marchandes disparaître. Pour la première fois en temps de paix, le gouvernement a décidé de voter des subsides pour la construction de navires

fiée alors qu'il s'agit de l'industrie de chantiers maritimes qui représente un marché considérable pour la main-d'oeuvre et qu'il s'agit de plus d'accorder la priorité aux navires canadiens le long de la voie maritime qui a été aménagée pour la plus grande partie avec des fonds canadiens.

"Nos demandes à l'effet d'obtenir une représentation à la Commission maritime canadienne, d'assujettir notre industrie au Code national du Travail, ainsi que l'abolition du système "Target incentive" n'ont pas encore été satisfaites.

"Nous réclavons également que le gouvernement provincial étende la portée de la Loi de compensation des accidents de travail et autres lois qui ont trait à la prévention des accidents de travail et à la protection de la santé des travailleurs à toutes les phases de la construction et de la réparation des navires."

"C'est ce que déclarait le confrère S. Ted Payne, dans un chapitre de son rapport au dernier congrès de la Fédération de la métallurgie, tenu à Baie Comeau les 22, 23 et 24 juin.

Le vice-président de la Fédération a déclaré que deux fois, au cours des guerres, le Canada s'est doté d'une marine marchande importante, et deux fois durant les périodes de paix il a vu ses flottes marchandes disparaître. Pour la première fois en temps de paix, le gouvernement a décidé de voter des subsides pour la construction de navires

fiée alors qu'il s'agit de l'industrie de chantiers maritimes qui représente un marché considérable pour la main-d'oeuvre et qu'il s'agit de plus d'accorder la priorité aux navires canadiens le long de la voie maritime qui a été aménagée pour la plus grande partie avec des fonds canadiens.

"Nos demandes à l'effet d'obtenir une représentation à la Commission maritime canadienne, d'assujettir notre industrie au Code national du Travail, ainsi que l'abolition du système "Target incentive" n'ont pas encore été satisfaites.

"Nous réclavons également que le gouvernement provincial étende la portée de la Loi de compensation des accidents de travail et autres lois qui ont trait à la prévention des accidents de travail et à la protection de la santé des travailleurs à toutes les phases de la construction et de la réparation des navires."

"C'est ce que déclarait le confrère S. Ted Payne, dans un chapitre de son rapport au dernier congrès de la Fédération de la métallurgie, tenu à Baie Comeau les 22, 23 et 24 juin.

Le vice-président de la Fédération a déclaré que deux fois, au cours des guerres, le Canada s'est doté d'une marine marchande importante, et deux fois durant les périodes de paix il a vu ses flottes marchandes disparaître. Pour la première fois en temps de paix, le gouvernement a décidé de voter des subsides pour la construction de navires

fiée alors qu'il s'agit de l'industrie de chantiers maritimes qui représente un marché considérable pour la main-d'oeuvre et qu'il s'agit de plus d'accorder la priorité aux navires canadiens le long de la voie maritime qui a été aménagée pour la plus grande partie avec des fonds canadiens.

"Nos demandes à l'effet d'obtenir une représentation à la Commission maritime canadienne, d'assujettir notre industrie au Code national du Travail, ainsi que l'abolition du système "Target incentive" n'ont pas encore été satisfaites.

"Nous réclavons également que le gouvernement provincial étende la portée de la Loi de compensation des accidents de travail et autres lois qui ont trait à la prévention des accidents de travail et à la protection de la santé des travailleurs à toutes les phases de la construction et de la réparation des navires."

"C'est ce que déclarait le confrère S. Ted Payne, dans un chapitre de son rapport au dernier congrès de la Fédération de la métallurgie, tenu à Baie Comeau les 22, 23 et 24 juin.

Le vice-président de la Fédération a déclaré que deux fois, au cours des guerres, le Canada s'est doté d'une marine marchande importante, et deux fois durant les périodes de paix il a vu ses flottes marchandes disparaître. Pour la première fois en temps de paix, le gouvernement a décidé de voter des subsides pour la construction de navires

fiée alors qu'il s'agit de l'industrie de chantiers maritimes qui représente un marché considérable pour la main-d'oeuvre et qu'il s'agit de plus d'accorder la priorité aux navires canadiens le long de la voie maritime qui a été aménagée pour la plus grande partie avec des fonds canadiens.

"Nos demandes à l'effet d'obtenir une représentation à la Commission maritime canadienne, d'assujettir notre industrie au Code national du Travail, ainsi que l'abolition du système "Target incentive" n'ont pas encore été satisfaites.

"Nous réclavons également que le gouvernement provincial étende la portée de la Loi de compensation des accidents de travail et autres lois qui ont trait à la prévention des accidents de travail et à la protection de la santé des travailleurs à toutes les phases de la construction et de la réparation des navires."

"C'est ce que déclarait le confrère S. Ted Payne, dans un chapitre de son rapport au dernier congrès de la Fédération de la métallurgie, tenu à Baie Comeau les 22, 23 et 24 juin.

Le vice-président de la Fédération a déclaré que deux fois, au cours des guerres, le Canada s'est doté d'une marine marchande importante, et deux fois durant les périodes de paix il a vu ses flottes marchandes disparaître. Pour la première fois en temps de paix, le gouvernement a décidé de voter des subsides pour la construction de navires

fiée alors qu'il s'agit de l'industrie de chantiers maritimes qui représente un marché considérable pour la main-d'oeuvre et qu'il s'agit de plus d'accorder la priorité aux navires canadiens le long de la voie maritime qui a été aménagée pour la plus grande partie avec des fonds canadiens.

"Nos demandes à l'effet d'obtenir une représentation à la Commission maritime canadienne, d'assujettir notre industrie au Code national du Travail, ainsi que l'abolition du système "Target incentive" n'ont pas encore été satisfaites.

"Nous réclavons également que le gouvernement provincial étende la portée de la Loi de compensation des accidents de travail et autres lois qui ont trait à la prévention des accidents de travail et à la protection de la santé des travailleurs à toutes les phases de la construction et de la réparation des navires."

"C'est ce que déclarait le confrère S. Ted Payne, dans un chapitre de son rapport au dernier congrès de la Fédération de la métallurgie, tenu à Baie Comeau les 22, 23 et 24 juin.



LE CONFRERE PAYNE

## METALLURGIE

# Vote de blâme contre le dernier budget fédéral

Le dernier congrès de la métallurgie, tenu à Hauterive les 22, 23 et 24 juin, a adopté une motion de blâme à l'endroit du gouvernement fédéral pour son récent budget. Le congrès a aussi entendu les rapports des officiers et a adopté un grand nombre de résolutions. Voici la résolution adoptée au sujet du budget fédéral:

"Considérant que le récent budget du gouvernement fédéral demeure dans les cadres des budgets traditionnels;

Considérant que la position gouvernementale particulièrement manifeste son manque de politique économique;

Considérant que ce refus de la part du gouvernement canadien est préjudiciable aux travailleurs;

Considérant que la reprise économique qui s'impose commanderait une action radicale de la part de l'Etat;

Il est proposé que le Congrès proteste contre la teneur du budget fédéral et demande à nos gouvernements de prendre en ce domaine sa pleine responsabilité en élaborant et en appliquant une politique économique qui se dégagera des intérêts particuliers de l'entreprise libre mais reconnaîtra la primauté du capital humain et visera, dans cet optique, à la réalisation du bien commun.

Le Congrès a reçu, pendant ses assises, la visite des confrères

re Jean Marchand, Marcel Pélissier, le chanoine Henri Pichette, de M. le curé Gendron représentant l'évêque de Hauterive et de M. le maire Martel. Ces personnes ont adressé la parole aux congressistes.

Le Congrès s'est terminé par les élections et l'exécutif de la Fédération sera composé pour la prochaine année de la façon suivante:

Président: Adrien Plourde; 1er vice-président (branche chantiers maritimes): S. T. Payne; 2e vice-président (branche générale): Charles Ruel; 3e vice-président (branche aluminium): Lucien Boucher; secrétaire: Raymond Parent; trésorier: Jacques Dion.

Le Congrès s'est terminé par les élections et l'exécutif de la Fédération sera composé pour la prochaine année de la façon suivante:

Président: Adrien Plourde; 1er vice-président (branche chantiers maritimes): S. T. Payne; 2e vice-président (branche générale): Charles Ruel; 3e vice-président (branche aluminium): Lucien Boucher; secrétaire: Raymond Parent; trésorier: Jacques Dion.

Le Congrès s'est terminé par les élections et l'exécutif de la Fédération sera composé pour la prochaine année de la façon suivante:

Président: Adrien Plourde; 1er vice-président (branche chantiers maritimes): S. T. Payne; 2e vice-président (branche générale): Charles Ruel; 3e vice-président (branche aluminium): Lucien Boucher; secrétaire: Raymond Parent; trésorier: Jacques Dion.

Le Congrès s'est terminé par les élections et l'exécutif de la Fédération sera composé pour la prochaine année de la façon suivante:

Président: Adrien Plourde; 1er vice-président (branche chantiers maritimes): S. T. Payne; 2e vice-président (branche générale): Charles Ruel; 3e vice-président (branche aluminium): Lucien Boucher; secrétaire: Raymond Parent; trésorier: Jacques Dion.

Le Congrès s'est terminé par les élections et l'exécutif de la Fédération sera composé pour la prochaine année de la façon suivante:

Président: Adrien Plourde; 1er vice-président (branche chantiers maritimes): S. T. Payne; 2e vice-président (branche générale): Charles Ruel; 3e vice-président (branche aluminium): Lucien Boucher; secrétaire: Raymond Parent; trésorier: Jacques Dion.

Le Congrès s'est terminé par les élections et l'exécutif de la Fédération sera composé pour la prochaine année de la façon suivante:

Président: Adrien Plourde; 1er vice-président (branche chantiers maritimes): S. T. Payne; 2e vice-président (branche générale): Charles Ruel; 3e vice-président (branche aluminium): Lucien Boucher; secrétaire: Raymond Parent; trésorier: Jacques Dion.

néral de la CSN au cours d'une allocution, a souligné aux congressistes que les changements survenus dans la province de Québec, depuis le 1er janvier touchent de très près les employés d'hôpitaux, car si cette loi de l'assurance-hospitalisation est un bien pour la province, dans son ensemble, il ne faudrait pas que l'adoption de cette loi sociale vous cause des préjudices. C'est pourquoi votre Fédération, comme la Confédération des syndicats nationaux, doit avoir l'oeil ouvert pour que rien ne vienne entraver l'expansion de vos syndicats.

L'employé d'hôpital est un ser-

## Cuir et chaussures

Il faut faire enquête sur les compagnies de finance

Tout l'exécutif a été réélu. Il s'agit de M. Adalbert April, de Québec, réélu président pour un 11e mandat consécutif; M. Florent Boisvert, M. Henri Normand et M. André Gagnon, élus respectivement 1er, 2e et 3e vice-présidents; M. Philias Perron, secrétaire, et M. Hector Bourret, trésorier.

Le prochain congrès aura lieu à Drummondville.

On trouvera en page 6 d'autres nouvelles sur les congrès des Fédérations de la CSN

**C'EST IMPORTANT POUR VOTRE SYNDICAT ET POUR VOUS !**

# Étudiez bien les derniers amendements à la loi des relations ouvrières du Québec

Pour permettre à tous les militants et syndiqués de la CSN de saisir clairement la portée pratique des derniers amendements à la Loi des relations ouvrières, le secrétariat de la CSN a préparé un résumé de ces amendements apportés par l'adoption du bill 78, le 25 mai dernier.

On sait que les syndicats se sont déjà élevés contre deux des amendements: celui qui interdit toute grève pendant la durée d'une convention collective et celui qui interdit la grève aux syndicats non certifiés par la Commission des relations ouvrières.

Dans le premier cas, la liberté pour les parties d'insérer dans la convention, une clause interdisant la grève pendant sa durée ou la liberté de ne pas insérer une telle clause devrait être entière. Maintenant, cette interdiction est devenue loi générale et elle satisfait d'un coup tous les employeurs qui ont tenté en vain de faire accepter une clause de non-grève dans leur entreprise.

Quant à l'interdiction de la grève aux syndicats non certifiés, c'est donner à la certification une vertu qu'elle n'a pas: celle-ci de faire exister un syndicat de bonne foi, avec tous ses droits y compris le droit de grève. La CRO par son certificat, constate officiellement qu'un syndicat existe, mais l'existence de celui-ci est liée à autre chose: la volonté d'un groupe de travailleurs de s'unir pour la défense de leurs intérêts.

Il existe des syndicats reconnus de fait par leurs employeurs qui négocient depuis des années dans la province et qui ont fait des grèves sans que l'ordre social n'en soit ébranlé, au contraire.

Voici donc le résumé des derniers amendements apportés à la Loi des relations ouvrières:

La procédure légale que l'on était habitué de suivre pour la négociation d'une convention collective a été modifiée de la façon suivante:

1—Avis de modification d'une convention collective.

a) Dans le cas d'un contrat comportant une clause de renouvellement automatique, rien n'est changé. L'article 15 de la loi continue à s'appliquer et l'avis doit être envoyé à l'employeur entre le 60e et le 30e jour avant l'expiration de la convention.

b) Dans le cas d'un contrat ne comportant pas de clause de renouvellement automatique, l'avis peut être envoyé à l'employeur n'importe quand entre le 60e et le dernier jour avant l'expiration, selon le mode prévu à l'article 11 de la loi.

2—Demande d'un conciliateur.

La demande d'un conciliateur faite de la même façon qu'auparavant doit maintenant être adressée directement au ministre du Travail, et non pas à la Commission des relations ouvrières.

3—Durée de la conciliation.

Le conciliateur doit encore faire rapport au ministre dans les quatorze jours de la réception de ses instructions. Les parties peuvent toutefois, maintenant, convenir par écrit d'un délai plus long que le conciliateur devra respecter.

4—Arbitrage: durée et rapport.

a) Le conseil d'arbitrage doit maintenant faire rapport dans les 45 jours qui suivent la date du rapport du conciliateur (et non pas trois mois, comme auparavant).

b) Le rapport du conseil d'arbitrage ne devra plus comporter de recommandation, mais simplement déclarer s'il y a eu entente ou désaccord.

5—Légalité de la grève.

La grève devient maintenant légale dans l'un ou l'autre des deux cas suivants, selon que l'un ou l'autre des deux délais est le plus court:

a) 14 jours après la réception par le ministre d'un rapport du conseil d'arbitrage;

b) ou 75 jours, ou, s'il s'agit d'une première convention, 90 jours, après la réception par le ministre, de la demande d'un conciliateur.

6—Grève pendant la durée de la convention.

Toute grève devient maintenant interdite en toute circonstance pendant la durée d'une convention collective.

7—Arbitrage des griefs.

a) Tout grief peut être réglé de la façon prévue dans la convention collective, dans la mesure où celle-ci le prévoit.

b) Si la convention collective n'y pourvoit pas, seuls les griefs résultant de l'interprétation ou de l'application d'une convention collective peuvent être soumis à l'arbitrage en la manière prévue par la Loi des différends ouvriers de Québec.

8—Décisions de la Commission des relations ouvrières.

A l'avenir, les décisions de la Commission des relations ouvrières seront modifiées, communiquées aux parties et gardées dans un greffe accessible au public.

9—Changement de nom et vente d'une entreprise.

En cas de changement de nom ou de direction, ou de vente d'une entreprise ou de concession en tout ou en partie à des contracteurs ou sous-contracteurs, la loi spécifie maintenant que le certificat de reconnaissance syndicale et la convention collective restent valides et lient le nouvel acquéreur ou la nouvelle compagnie ou le concessionnaire.

10—Entrée en vigueur de la loi.

La loi entre en vigueur immédiatement, sauf que—

a) Les nouvelles dispositions pour l'arbitrage des griefs ne s'appliquent pas aux conventions collectives actuellement en vigueur;

b) Les articles relatifs aux procédures de conciliation et d'arbitrage ainsi qu'au droit de grève n'entreront en vigueur que le 1er août 1961.

Toutes les autres procédures légales non mentionnées ici restent les mêmes qu'auparavant.

Tous ceux qui s'occupent de négociations feraient bien de l'étudier. De plus, on suggère que tous ceux qui, à l'usage, pourront constater la valeur de la loi, notent leur expérience et ne manquent pas d'en faire part au service technique de la CSN.

## Un défi: le travailleur âgé dans une économie mécanisée

Le progrès pose ses propres problèmes. Actuellement de nombreuses personnes s'intéressent, en Grande-Bretagne, à un problème humain qui trouve son origine dans les progrès faits depuis le début du siècle.

On pouvait s'attendre à ce qu'un bébé né dans les dix premières années de ce siècle vive environ 50 ans. Mais au cours de ces cinquante années, la marche générale du progrès — tant en ce qui concerne la médecine et les services que l'amélioration des conditions économiques et sociales — a permis de prévoir une existence plus longue: on peut dire qu'un enfant né aujourd'hui en Grande-Bretagne peut vivre environ 70 ans. C'est cette extension progressive de la longévité, aussi bien que le déclin du nombre de naissances, — qui, lui, semble directement relié aux standards de vie plus élevés, — qui pose des problèmes nouveaux au Gouvernement, aux employeurs, aux syndicats, aux sociologues.

### LES SYNDICATS S'INQUIETENT

Les données générales du problème peuvent se lire facilement dans quelques statistiques. En 1911, environ 7 p. 100 de la population britannique était classée comme "âgée" (soit des femmes de 60 ans et plus, et des hommes de 65 ans et plus, âges auxquels les pensions de l'Etat deviennent payables en Grande-Bretagne). En 1951, la proportion de la population classée sous cette rubrique "âgée" a

doublé, soit 14 p. 100. En chiffres ronds, le nombre des personnes âgées est passé de 2.75 millions en 1911 à plus de 6.5 millions en 1951.

Cette tendance, bien qu'elle soit en régression, se poursuivra pendant plusieurs années. D'après l'estimation d'un comité gouvernemental, qui remonte à quelques années, il y aura 9.5 millions de personnes âgées en Grande-Bretagne en 1979, ce qui constituera 18 p. 100 de la population.

### Barbiers et coiffeurs

## Denis Leblanc succède au confrère Hébert

M. Denis Leblanc, de Sorel, a été élu président de la Fédération des barbiers et coiffeurs de la province de Québec, au terme du 27e congrès annuel de cet organisme, à l'hôtel St-Louis, de Hull. Il succède au confrère Lionel Hébert.

Les autres officiers élus pour l'année 1961-1962, sont M. Joseph J. Bourgoin, de Hull, 1er vice-président; Mlle Ena Tremblay, d'Arvida, 2e vice-présidente; M. Patrice Roy, de Drummondville, secrétaire, et M. Guy McKibbin, de Québec, trésorier.

### Résolutions

Les congressistes ont adopté plusieurs résolutions d'ordre professionnel. L'une de ces résolutions autorise la Fédération à entreprendre des démarches, après consultation avec la Confédération des Syndicats nationaux, auprès de la Fédération patronale des barbiers et coiffeurs de la province de Québec. On veut une plus grande coopération professionnelle entre les deux organismes qui tiendront l'an prochain, un congrès conjoint. On veut aussi donner plus d'importance au "Conseil professionnel des barbiers et coiffeurs de la province de la province de Québec" qui groupe des représentants des deux Fédérations.

Les congressistes ont décidé de faire appel davantage aux services de la Confédération des Syndicats nationaux pour le règlement de leurs problèmes.

La Fédération continuera son étude sur les possibilités de créer une corporation fermée pour les barbiers et coiffeurs de la province de Québec.

Ces chiffres renferment une multitude de problèmes connexes: économiques, sociaux, sanitaires et administratifs. Certains de ces problèmes — comme les effets de l'âge sur la capacité du travailleur à remplir ses fonctions, et la perte d'expérience et d'habileté qui se produit quand un travailleur prend sa retraite — sont d'intérêt direct et évident pour ceux qui s'occupent d'établir une politique industrielle.

D'autres problèmes — comme l'effet de la retraite sur le bonheur des individus — préoccupent ceux qui s'intéressent au développement d'attitudes sociales. Ainsi, de diverses façons, les syndicats sont profondément intéressés à la situation qui dérive de la modification proportionnelle de la population en Grande-Bretagne.

### UNE PHASE NORMALE DE LA VIE

Cet intérêt s'est manifesté par la large diffusion, dans les journaux syndicaux, du rapport intitulé "Vieillir dans un monde mécanisé". Ce rapport — préparé par M. F. Le Gros Clark, qui

(Suite à la page 7)

### Les déductions d'impôt

## Au lieu des reçus de charité, un 10% automatique

Les congrès de nos Fédérations sont riches en résolutions de toutes sortes. Il est évidemment impossible au TRAVAIL de faire écho à toutes. Mais parmi celles dont nous avons eu connaissance, deux portaient sur le même sujet: les déductions d'impôt pour dons de charité.

Les Fédérations des services et du cuir et de la chaussure ont réclamé dans des résolutions pas exactement identiques, mais adoptées dans le même esprit, que les travailleurs puissent déduire automatiquement 10 p. 100 de leur revenu pour fins de charité sans qu'il soit nécessaire d'obtenir à droite et à gauche, des reçus de charité. La déduction totale serait limitée à \$500.

Ainsi, les agents de l'impôt laisseraient la paix à nos curés et on n'aurait pas à se creuser la tête à Ottawa pour comprendre que dans le Québec, on ne demande pas un reçu chaque fois que l'on fait l'aumône.

## 80 DELEGUES AU CONGRES DU VETEMENT

Quatre-vingt délégués représentant 5,000 membres, ont assisté au 25e congrès de la Fédération du vêtement (CNS), à Victoriaville, les 15, 16 et 17 juin.

Au terme du congrès, les délégués ont réélu les confrères Jean-Noël Godin à la présidence. Les autres officiers élus sont Mlle Irma Gagnon, 1ère vice-présidente; M. Gérard Bélanger, 2e vice-président; M. Gérard Beaudoin, 3e vice-président; M. Jean-Marc Bergeron, 4e vice-président; Mme Estelle Trudeau, réélue trésorière, et M. Lucien Laforest, secrétaire. L'aumônier l'abbé J. Antonio Parenteau.

Les délibérations se sont tenues dans les salles du Conseil central de Victoriaville. Tous les centres du vêtement étaient représentés. Le congrès fut aussi marqué d'une soirée sociale et d'une réception civique à l'hôtel de ville.

Le prochain congrès aura lieu à St-Hyacinthe, en 1963.

# Growing Pressure For Equal Pay For Women

There are signs that the working women of Britain — or, at any rate, the trade union women — are getting more insistent on a settlement of their long-standing claims for equal pay.

From the beginning of 1961 there has been one reminder after another of the big gap there is between those who have and have not achieved what the International Labour Organisation calls equal remuneration for men and women workers for work of equal value. An each of these reminders has been the signal for a vigorous re-statement of the case.

The year began with women civil servants receiving for the first time pay packets as large as those handed to their male colleagues. They have reached this stage on the instalment plan, under an agreement in which they were to attain equality in six years. In the first week of this year women in local government service, too, reached their goal of equal pay. So did the women non-manual workers in the health service and in the nationalised industries — coal, gas and electricity.

The women teachers' turn came on April 1, while the women in the clerical, technical and administrative grades on the railways, and in London's passenger transport, are already on the way to pay equality and will finally achieve it in December 1961. Women porters and ticket collectors on British Railways and the Underground and the conductors on London buses achieved it several years ago.

## Publicly-Owned Industries

All in all, this year about 500,000 women have been added to the list of those whose pay packets are no different from men's in the same occupation. Notably, however, the gains have

been almost exclusively made where three factors are operating together — the women are employed in the public services or the publicly-owned industries; they are non-manual employees; and they are well organised in trade unions.

Though the "rate for the job", as some prefer to call it, has applied for some time in some industrial occupations where men and women are doing the same jobs (for instance, in textiles and hosiery), the gap in most privately-owned industries between the earnings of men and women who are manual workers may have shrunk in the past six years — but only a tiny fraction. The Ministry of Labour's figures for the manufacturing industries have shown that, on average, a woman earns less than half as much in a week as a man does. It is true that women tend to work fewer hours than men, but, even when calculated on an hourly basis, the earnings of the women in these industries have fallen short of men's earnings by a good 40 per cent or more.

These, however, are generalities. At the end of April, for the first time since 1938, the Ministry issued detailed figures showing first for the industries as a whole, and then for each industry separately, how many men and women are in each earnings category. This is going to be powerful ammunition for the vigorous contenders for equal pay. More than three-quarters of the women are seen as earning less than £9 a week. Fewer than four per cent of the men are in this earning group. Facts like these are going to be quoted again and again in the coming months to employers and to those women workers — still in the majority in a good many industries — who have not yet joined their union.

## Conference Convened

Meanwhile some not insignificant moves have been made. The Trades Union Congress seeking from its unions all the information it can collect on the way the old campaign has been going recently — what progress unions have made along the road to equal pay and what obstacles they are still encountering. And a conference of women trade unionists with equal pay as one of the main items on the agenda has been convened by the T.U.C. women's advisory committee.

It is true that this is only a discussion meeting and no decisions on policy or tactics will be taken, but at it, comparisons will be made with what has been achieved or is on the way to being achieved in other countries. A conference earlier this year of representatives of unions enrolling women members took careful note of the intention of the Common Market countries to adhere to a common date for the introduction of the principle of equal pay, and then went on to offer its support to unions striving to realise the rate for the job in negotiations in Britain.

Earlier still, at the women's conference of Britain's second largest union, that of the engineers, the union's president spoke of women members who are employed at rates often lower than those paid to men who sweep the workshop floors. He thought the time was approaching when public opinion would recognise that these women had been patient long enough. Certainly the women delegates he was addressing knew clearly what they want — a minimum rate at least as high as that of male labourers, with extra pay for skill and experience, and equal pay for the jobs in which they are equal to men.

# Montreal General Hospital Employees Sign First Contract

After several months of direct negotiations which were followed by conciliation and arbitration some 800 employees of the Montreal Hospital have signed a collective labor agreement with their employers. The new contract affords the workers in this hospital many advantages and substantial salary increases.

The newly finalized labor agreement covers employees in the following departments: porters, orderlies, housekeeping, laundry, central supply helpers, ward helpers, kitchen helpers, cafeteria, dietary aides, dietary helpers, elevators, carpenters, painters, electricians, plumbers, mechanics, maintenance helpers, stores helpers, pharmacy helpers, laboratory helpers. The employees have also been awarded eight statutory paid holidays, New Years Day, Good Friday, Victoria Day, St. John the Baptist Day, Confederation Day, Labor Day, Thanksgiving Day, and Christmas Day.

Employees shall become entitled to a vacation with pay on the first of May of any one year in accordance with their length of service on that date as follows: (a) after 20 consecutive years of service, four weeks continuous vacation, (b) from eight to twenty years of service three weeks vacation, (c) from one to eight consecutive years of service, two weeks paid vacation, (d) less than one year of service one half day for each completed calendar month of service as of the first of May.

Some of the new wage increases are as follows: General Helpers, initial wage \$50.00 a week, after one year, \$55.00, Housekeeping helper after one year \$42.00, Orderly general initial wage \$48.00 weekly, after six months \$50.00, after one year \$55.00 after two years \$60.00, Central sterile supply attendant (female) initial wage \$41.00 a week, after one year \$46.00, Central sterile supply attendant (male) initial wage \$45.00 weekly after one year \$50.00.

The weekly work hours run from 32 and one half to 44 hours a week according to the worker's classification. If a grievance cannot be settled between the employee and management it may be placed before a board of arbitrators. A board of arbitration shall consist of two persons, one to be appointed by the hospital and one by the union.

The union has also secured the check-off system and a clause covering union security. Employees shall be furnished uniforms at the employer's expense. Employee representative of the union may wear the union button indicating their capacity as employee-union representative.

Seniority rights have also been won for the organized workers. When laying off employees because of work shortage the hospital shall consider employees according to their seniority, the employee having the least seniority being the first to be laid off. Where the seniority of two or more employees is equal preference shall be given to the employees deemed to have the greater ability, of which the hospital shall be the primary judge.

A pension plan for the organized workers shall be studied by an advisory committee, one of whom shall be a union member.

The Montreal General Hospital Employees' Union is an affiliate of the Montreal Hospital Employees' Syndicate Inc. Confederation of National Trade Unions (CNTU).

# Canadian Drug Prices Are Highest In The World

Canada's drug prices, the highest in the World, are inflated by excessive advertising, useless research and lack of competition, according to a Federal Government report released by the Combines Branch of the Department of Justice.

A product of three years study, the report lists these factors as being responsible for high drug prices in Canada: (1) Monopoly control by manufacturers over many valuable drugs through exclusive patents rights. Drug manufacturers recorded a ten point five per cent profit one of the highest in Canada in 1958, the report states. (2) Costly and largely unnecessary advertising, promotional and research activities. Advertising costs were 25 per cent of the sales incomes, according to a survey of drug firms. (3) No competition among retail drug stores. Usual agreed mark up is close to 40 per cent. (4) A Federal sales tax of 11 per cent.

The sales tax merely pushes Canadian prices among already inflated prices, the report says. This has the effect of making

Canadian prices higher than United States prices, and gives Canada a distinction of having the highest drug prices in the World.

In the case of new patent-controlled drugs, prices are high because a large mark up over the cost of producing the drug is taken by the manufacturer.

The report also hits hard at retail drug practices. Manufacturers', wholesalers and pharmacists' associations circulate lists suggesting prices to the retailer. Druggists almost invariably adhere to these lists and complain to their associations about any druggist who doesn't.

It may be noted in passing, that pharmacists are urged to use a code to mark the prices which they have charged on a prescription so that, if it is refilled by another pharmacist, the same price can be charged, the report states.

The usual mark up, the Combines Branch says, is 40 per cent of the selling price. On top of this is added a 75-cent "prescription" fee for each prescription costing less than \$15.00. The cost of advertising and promo-

tion is one of the major expenses of doing business and is, of course, reflected in the prices charged for the product.

The large expenditure on advertising and promotion by the big prescription drug firms is admittedly one of the reasons why the products of such firms are frequently higher priced than those of smaller firms.

Mark ups by manufacturers often far exceed production and research costs, the report says. The "high pressure" promotion leads to a multiplicity of substantially similar products which have "no medical justification to be marketed and sold, and the widespread use of complicated and potentially dangerous drugs for trivial illness is being encouraged".

Genuine research is of great benefit to the public. "The practice which is criticized is that of producing combinations which are only slightly different from the basic drug or from other combinations already on the market and promoting these new combinations almost invariably under trade names as new and important developments."

## Un défi: le travailleur âgé...

(suite de la page 6)

### LE TRAVAIL A L'ERE DE LA MACHINE

Le rapport lui-même étudie une seule question: "Comment la révolution contemporaine dans les méthodes de production affectera-t-elle les possibilités d'emploi de l'homme âgé?" Et le rapport répond que pour quelque temps encore cette révolution diminuera les chances du travailleur âgé de rester au travail après l'âge conventionnel de retraite.

Le rapport donne cette opinion: "Le problème provient surtout de l'incapacité technique et économique de l'industrie moderne d'utiliser tout le travail qui est devenu "marginal" simplement pour des raisons d'âge". Et il prétend que les hommes affectés par cet état de fait constitueront bientôt "l'un des plus grands problèmes humains d'une société industrielle".

Les conditions de l'industrie moderne semblent nécessiter la mise à la retraite de la plupart des hommes dès qu'ils commencent à vieillir physiquement ou mentalement, dit le rapport. A cause de cela, il insiste pour que la révolution technique contemporaine soit accompagnée d'un changement d'attitude sociale envers la vieillesse.

**PRESIDENT KENNEDY'S PROGRAM TO AID JOBLESS**

# Proposed Plan Would Give Bigger And Longer Benefits To Jobless

**If President Kennedy has his way, weekly benefits for jobless workers will go higher and will last longer — Employers will pay more in payroll taxes — Present system of unemployment compensation will be overhauled — Its a long range program the President is asking, one that Congress is likely to put off until next year.**

Bigger unemployment checks for laid-off workers for longer periods are being proposed by President Kennedy. If Congress approves employers will pay for the increases through higher payroll taxes.

Legislation sent to Congress by the White House on June 13 calls for the broadest revamping of the Unemployment Compensation System since the program was set up in New Deal days in the United States.

The Kennedy proposal, if enacted, would give the Federal Government much greater control over the unemployment insurance program, now operated by the states. For one thing there would be minimum weekly benefits which states would have to meet to avoid subjecting employer to heavy financial penalties.

Congress in the past has been unwilling to go along with similar recommendations. Secretary of Labor Arthur Goldberg, who drafted the plan said it represents a new approach to jobless pay. In practical terms here are major features of the Administration Plan:

**HIGHER TAXES FOR EMPLOYERS.**

Federal and State taxes that finance unemployment insurance are levied only on employers. The President now proposes to boost these taxes.

One change would increase taxes on employers by expanding the payroll base for the taxes. Specifically, the Federal tax now is levied on the first three thousand dollars of annual earnings of each insured worker. All but nine states use the same base in assessing state unemployment taxes.

The Kennedy plan would increase this base to \$4,800 for both Federal and State taxes thereby boosting the tax liability of employers.

Still another proposed revision would make permanent the temporary increase in Federal payroll taxes voted by Congress earlier this year.

This additional tax amounting to 0.4 per cent was authorized for 1962-63 to finance a temporary extension of unemployment benefits for laid-off workers who have exhausted their regular state payments usually limited to 26 weeks.

With this extra levy, employers will have to pay for two years 0.8 per cent of their base payroll into the Federal Unemployment Insurance Fund.

Under the Kennedy proposal the tax would become permanent.

The State taxes vary considerably from state to state. An employer with a good record of providing steady employment with few layoffs is rewarded with a lower rate. The average tax paid by employers, to the State Insurance Fund was 1.09 per cent in 1960.

**SMALL FIRMS AFFECTED.**

About 1.7 million employees of smaller firms would be insured for the first time under the administration's proposal. Present law excludes employers with less than four workers. These employers pay no Federal unemployment tax, and in most states they are not covered. A few states do insure employees of smaller firms.

President Kennedy wants to cover nearly all employers even those with but one employee. Still excluded would be farm laborers, domestic servants and employees of state and local governments. Together, the excluded groups total about 10,000,000 workers. In addition to employees of small companies the administration plan would also cover an estimated 1.3 million employees of such non-profit groups as hospitals, religious, charitable and educational organizations. Agricultural processing workers would be covered too as would such groups as outside salesmen.

**EXTRA PAYMENTS.**

Under the Kennedy plan most workers who exhaust their regular state checks would be entitled to an extra 13 weeks payment. Thus, if a state provided benefits for 26 weeks and the worker failed to find a job he would continue for another 13 weeks on a Federal benefit basis. These extra weeks payments would go even in "good times" to workers with past records of steady employment.

As an emergency measure the President could authorize these benefits to other workers during recessions.

The Kennedy program, if enacted, would mean bigger weekly payments to unemployed as well as benefits of longer duration.

This increase would result from a proposed new rule fixing minimum weekly payments. Generally this minimum would be

50 per cent of the workers' average weekly wage, but until 1966 a worker's weekly payment could not exceed 50 per cent of his state average wage. In 1968 the payment could be up to two-thirds of the state average wage.

Nationally, the average wage in 1960 amounted to \$93.00 a week. Thus the Kennedy proposal if it had been in effect then would have provided significantly higher benefits than the average \$33.00 a week paid last year to unemployed workers.

**DEBATE TO COME.**

Congress shows no sign of getting to work immediately on the Kennedy proposal. Other legislation has priority. Besides, the administration plan is highly controversial.

Employers who oppose the administration measure are said to feel that they must take their stand in Congress, not wait for the states to act.

The reason is that although individual states would not actually be forced to comply with the proposed new Federal Minimum payment there would be heavy pressure on them to do so. One form this pressure would take would be higher taxes on employers in states that failed to comply. These higher levies are provided through a complicated formula, as a Labor Department spokesman put it "In order to provide a reasonable incentive for state to comply with the proposed Federal requirements with respect to benefit amount."

This penalty clause is just one reason for the prospect now shaping up of a major battle to come on the new Kennedy plan.

But the President apparently has decided that unemployment is to be a problem not just in times of recession but in periods of prosperity as well. And he is expected to press Congress for action on his long range remedy in 1962.

**INDUSTRIALIST SIDES WITH LABOR**

## Calls Labor Victim, Not Cause, Of Inflation

Far from causing inflation, labor is one of its chief victims. That statement is particularly noteworthy coming from a large employer of labor.

He is Knud Tholstrup, a Danish industrialist member of Denmark's Parliament and leader of the Justice Party.

He made it in a recent interview with Harlan Trott a staff correspondent of the Christian Science Monitor.

Wage increases, Tholstrup said are an effect rather than a cause of inflation. Workers must fight

for wage increases in order to compensate for price rises which already have taken place he declared.

Who causes inflation and gains most from it? Tholstrup answered "Land speculators". As an example, a piece of land in Denmark which was bought in 1957 for 1,250,000 Kroner and sold last year for 2,500,000 a profit of one hundred per cent.

Such inflated land prices and unearned profits come out of the cost of living Tholstrup pointed out. They have to be paid for

# NEWS & VIEWS

## From Canada & Abroad

**LABOR ASKING FOR ABOLITION OF MEANS TEST**

The Montreal Labor Council has called for abolition of the means test in the case of applicants seeking unemployment assistance. The central labor body believes it "unfair and inhuman" that unemployed workers be asked to sell their effects and spend "almost to their last penny" before being entitled to unemployment aid.

"Unemployment is the responsibility of governments and they should see that men without work are humanly treated" said the labor council.

The council claimed many unemployed workers without benefits are unaware of the provisions of the Unemployment Assistance Act because of the dearth of publicity on the subject. The Montreal Labor Council has asked to meet Quebec Welfare Minister Emilien Lafrance to discuss the proposed abolition of the means test.

The M.L.C. also wants the Quebec Government to turn down any requests to abolish rental control without first submitting the matter to a referendum. "Many municipal councils are controlled by landlords who do not care about tenants" commented the Montreal Labor Council.

**NEW PARTY CONSTITUTION DRAFTED**

The proposed constitution for the New Party, based on hundreds of suggestions offered in response to an appeal, has been made public by the National Committee for the New Party. The document will be the basic working paper for the founding convention scheduled for July 31 in Ottawa, and is subject to amendment from the floor with ultimate approval or rejection by the convention. The proposed constitution provides for a Democratic structure rare in a political organization and unique in Canadian politics. Highlights include:

(1) Vesting of control party policy in a National Convention every two years, and in the interim in an 82-man National Council, 50 of whose members would be chosen by Provincial Conventions.

(2) A large measure of autonomy for provincial parties.

(3) Provisions for democratic affiliation of trade unions and other organizations, including the right to "contract out" for any member who does not want to contribute to the New Party.

(4) Election of a national leader, who shall act as leader in Parliament, by convention, also convention election of a President, associate President, Secretary, Treasurer and five vice presidents.

(5) Setting of dues at 42.50 for individuals and 60 cents a year for affiliated members. The New Party was not given a name in the draft constitution. A committee spokesman said the name would be dealt with separately.

**SASKATCHEWAN APPLIES PRINCIPLES OF LABOR**

Saskatchewan is the only Canadian province where the principles of labor apply fully in union management relations according to Professor Roger Chartier of Laval University speaking in Montreal at the Conference of Learned Societies. Professor Chartier defined four rules that put labor principles into effect: (1) There should be as few restrictions as possible on what constitutes a dispute or a working condition. (2) Government conciliation should be optional. (3) Where compulsory conciliation does exist it should be short and to the point. (4) Conciliation should be an "educative" as well as preventive process, with opportunity for inquiries into new collective bargaining content and techniques, gathering of relevant information, and "dispassionate discussions" among union, management, government and university people. "In Canada" the Professor said "these rules are applied only in Saskatchewan". "Everywhere else the parties are not allowed to enter into an agreement on certain matters". They are compelled to use government conciliation machinery exactly as determined by statute; no alternatives are set forth.

Legislators outside of Saskatchewan, said Professor Chartier have been led by fear rather than freedom in the field of industrial conciliation of dispute. "The strike is a fundamental ingredient of the collective bargaining process, without it the union would be put from the start at such a disadvantage that well balanced, genuine collective bargaining could not be possible".

**BAR STRIKE-BREAKERS, LABOR COUNCIL ASKS**

Legislation to curb the employment of strike-breakers is being advocated by the 120, — members of Toronto and district Labor Council.

The Council adopted a proposal advanced by local 91 International Typographical Union calling on the Ontario Government to pass a Citizen's Job Protection Bill. Such a bill would bar the use of strike-breakers in legal strikes.

In the United States a campaign by the I.T.U. and other printing trade unions linked in the committee has resulted in introduction of similar bills in 26 states.

in the prices and rents of the houses built on the land. The inflated land costs cause inflation in general.

Tholstrup said the situation is much worse in the United States and other countries because Denmark has gone further than any other nation in discouraging

land speculation by taxing land values.

However, he added, Denmark should collect in taxes all the unearned increment from land. Then there would be no private profit from land speculation and a main cause of inflation would be ended.